

Saint-Sulpice

Tarifs au 14/04/2026

HORAIRES

		
15 min	1,35 €	0,45 €
1h	5,40 €	1,85 €
3h	16,20 €	5,65 €
heure supp.	5,40 €	1,85 €
24h	48,60 €	17,00 €
Indemnité forfaitaire ⁽¹⁾	48,60 €	17,00 €

FORFAITS

		
A retirer à l'accueil à votre arrivée		
2 jours	79,00 €	27,00 €
3 jours	103,00 €	36,00 €
1 semaine	168,00 €	58,00 €
1 mois	407,00 €	142,00 €

ABONNEMENTS*

* Abonnement Niveau -3 : +15€

PLACE LIBRE		 ⁽³⁾	 3m		 Pass 2RM ⁽⁵⁾
Mensuel	365,00 €	292,00 €	182,00 €	127,00 €	90,00 €
Trimestriel	1022,00 €	818,00 €	511,00 €	357,00 €	256,00 €
Annuel	3650,00 €	2920,00 €	1825,00 €	1270,00 €	990,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	335,00 €	267,00 €	167,00 €	116,00 €	-

PLACE RÉSERVÉE

		
Mensuel	456,00 €	182,00 €
Trimestriel	1278,00 €	511,00 €
Annuel	4560,00 €	1825,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	418,00 €	167,00 €

PLACE RÉSIDENT

		
Mensuel	200,00 €	70,00 €
Trimestriel	570,00 €	199,00 €
Annuel	2000,00 €	700,00 €
Annuel ⁽²⁾ prélevé mensuellement	183,00 €	64,00 €

VÉLO

Mensuel	10,00 €
Trimestriel	25,00 €
Annuel	75,00 €

VÉLO CARGO⁽⁴⁾

Mensuel	20,00 €
Trimestriel	50,00 €
Annuel	150,00 €

Tarifs TTC au 14/04/2026 sous réserve de disponibilité. Toute période commencée est due intégralement. * Tarifs applicables sur présentation au local d'accueil du parking de la carte mobilité inclusion (CMI) mention «stationnement», ou carte européenne de stationnement pour personnes handicapées et de votre ticket de stationnement. ⁽¹⁾ Tout usager stationnant un véhicule en contravention avec le règlement intérieur (stationnement sur un emplacement non autorisé, sur l'emplacement d'un tiers, sur deux emplacements etc...) ou ne pouvant justifier de son titre de stationnement (ticket perdu, badge) est redevable d'une indemnité forfaitaire d'occupation sans droit, au tarif indiqué, pour toute période indivisible de 24h à compter de la constatation des faits. ⁽²⁾ Prix par mois, prélèvement automatique obligatoire. ⁽³⁾ Ce tarif évoluera annuellement pour atteindre progressivement le tarif abonnement «voiture place libre» applicable : En 2026=80 % de ce tarif, 2027=90 %, 2028 et 2029 = 100 %. ⁽⁴⁾ Hors recharge électrique. ⁽⁵⁾ Voir liste des parcs éligibles sur www.paris.fr